

(A)

(N° 100.)

SENAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1857-1858.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Travaux publics pour l'exercice 1859.

(Voir les Nos 157, 231 et 244 de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Travaux publics est fixé, pour l'exercice 1859, à la somme de vingt-quatre millions trois cent quarante-quatre mille cent soixante-dix-neuf francs quatre-vingt-six centimes (24,344,179 fr. 86 c.), conformément au tableau ci-annexé.

Des traitements ou indemnités pour le personnel ne peuvent être prélevés sur les allocations destinées aux salaires ou à des travaux extraordinaires ou spéciaux.

Les dépenses pour le matériel, les fournitures de bureau, les papiers, les impressions, les achats et les réparations de meubles, le chauffage, l'éclairage, le loyer de locaux et les menues dépenses, ne peuvent être prélevées qu'à charge des allocations spécialement affectées aux dépenses de l'espèce à faire pour chacun de ces services.

Bruxelles, le 17 juin 1858.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,
(Signé) AUG. ORTS.*

*Les Secrétaires,
(Signé) CH. VERMEIRE.
JULES VANDERSTICHELEN.*

Budget du Ministère des Travaux Publics pour l'exercice 1859.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE PREMIER.			
	ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	704,695 »
2	— des fonctionnaires et employés . . .	518,510 »	»	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonction- naires et des employés de l'administration centrale.	55,200 »	»	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, con- cierges et gens de service.	49,985 »	»	
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	50,000 »	»	
6	Honoraires des avocats du Département.	50,000 »	»	
	CHAPITRE II.			
	PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.			
	SECTION 1^{re}. — Ponts et chaussées.			
7	Entretien ordinaire et amélioration de routes, con- struction de routes nouvelles, études de projets, etc.	2,595,755 »	»	
8	Plantations nouvelles sur les routes	41,000 »	»	
	SECTION 2. — Bâtiments civils.			
9	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État	120,000 »	10,000 »	
	SECTION 3. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage, des polders et des chemins de fer en construction.			
10	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières. .	754,306 »	159,415 »	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.			
	Bassin de la Meuse.			
11	Meuse dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg	»	310,000 »	
12	Canal latéral à la Meuse de Liège à Maestricht. . .	»	9,000 »	
13	Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.	»	47,800 »	
14	Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	»	40,820 »	
15	Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.	»	10,180 »	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
16	Canal d'embranchement vers Hasselt.	"	26,600 "	
17	— — vers Turnhout.	"	4,250 "	
18	Sambre canalisée.	"	28,000 "	
19	Canal de Charleroy à Bruxelles	"	21,500 "	
	<i>Bassin de l'Escaut.</i>			
20	Canal de Gand à Ostende	"	9,000 "	
21	— de Plasschendaele vers la frontière de France .	"	15,690 "	
22	Dendre	"	150,000 "	
23	Rupel	"	49,000 "	
24	Senne	"	6,000 "	
25	Demer	"	25,000 "	
26	Petite-Nèthe canalisée	"	9,000 "	
27	Grande-Nèthe	"	10,000 "	
	<i>Bassin de l'Yser.</i>			
28	Yser	"	13,202 "	
29	Canal d'Ypres à l'Yser	"	5,000 "	
	<i>Plantations.</i>			
30	Plantations nouvelles	25,000 "	"	
	<i>Frais d'études.</i>			
31	Frais d'études pour le service des travaux hydrau- liques et des chemins de fer en construction ; ac- quisition de brochures, de cartes, etc.	7,000 "	"	
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>			
32	Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances	27,000 "	"	
	<i>SECTION 4. — Ports et côtes.</i>			
33	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux	185,570 "	164,000 "	6,056,655 86

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.			
34	Port d'Ostende	»	50,000 »	
35	— de Nieuport	»	8,000 »	
36	Côte de Blankenberghe	»	20,000 »	
37	Phares et fanaux	»	500 »	
	SECTION 5. — <i>Personnel des ponts et chaussées.</i>			
38	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées, frais de bureau et de déplacement.	587,810 »	»	
39	Traitements et indemnités des chefs de bureau et commis, des éclusiers, pontonniers, gardes-ponts à bascule et autres agents subalternes des ponts et chaussées	499,477 86	»	
40	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfec- tionnement; missions des élèves ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil . .	12,000 »	»	
	CHAPITRE III.			
	MINES.			
41	Personnel du conseil des mines. — Traitement. . .	42,100 »	»	
42	— — — Frais de route . . .	600 »	»	
43	— — — Matériel.	2,000 »	»	
44	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dé- vouement.	45,000 »	»	
45	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instru- ments; publication de documents statistiques, en- couragements et subventions, essais et expé- riences.	7,000 »	»	
46	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines et salaire des expéditionnaires employés par les ingénieurs	146,000 »	»	255,700 »
47	Frais des jurys d'examen, des conseils de perfec- tionnement et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines.	6,000 »	»	
	<i>Commissions des procédés nouveaux.</i>			
48	Frais de route et de séjour	600 »	»	
49	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, etc. . . .	1,400 »	»	
	<i>Commission des Annales des Travaux publics.</i>			
50	Frais de route et de séjour.	1,100 »	»	
51	Publication du recueil, frais de bureau	3,900 »	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE IV.			
	CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES. — RÉGIE. — SERVICE D'EXÉCUTION.			
	SECTION 1^{re}. — Voies et travaux.			
52	Traitements et indemnités des fonctionnaires et em- ployés.	211,343 »	»	
53	Salaires des agents payés à la journée	1,620,000 »	»	
54	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	1,165,500 »	250,000 »	
55	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et usten- siles ; objets divers	643,000 »	»	
	SECTION 2. — Traction et arsenal.			
56	Traitements et indemnités des fonctionnaires et em- ployés.	192,000 »	»	
57	Salaires des agents payés à la journée.	1,900,000 »	»	
58	Primes d'économie et de régularité	70,000 »	»	
59	Combustibles et autres objets de consommation pour la traction des convois	2,000,000 »	»	
60	Entretien, réparation et renouvellement du matériel.	2,405,900 »	386,500 »	
61	Redevances aux compagnies.	190,000 »	»	
	SECTION 3. — Transports.			
62	Traitements et indemnités des fonctionnaires et em- ployés.	965,526 »	»	
63	Salaires des agents payés à la journée et des manœu- vres.	1,336,560 »	»	
64	Frais d'exploitation.	450,000 »	»	
65	Camionnage.	380,000 »	»	
66	Pertes et avaries	80,000 »	»	
	SECTION 4. — Télégraphes.			
67	Traitements et indemnités des fonctionnaires et em- ployés.	189,000 »	»	
68	Salaires des agents payés à la journée.	40,000 »	»	
69	Entretien.	35,000 »	»	
	SECTION 5. — Services en général (chemins de fer, postes et télégraphes).			
70	Traitements et indemnités des fonctionnaires et em- ployés.	48,850 »	»	
71	Salaires des agents payés à la journée.	48,800 »	»	
				17,231,129 »

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanen- tes.	extraordinaires et temporaires.	
72	Matériel et fournitures de bureau	220,000 »	»	
73	Subside à la caisse de retraite et de secours des ou- vriers de l'administration	20,000 »	»	
	SECTION 6. — Régie.			
74	Traitements et indemnités des fonctionnaires et em- ployés.	58,600 »	»	
75	Frais de bureau et de loyer.	3,500 »	»	
	SECTION 7. — Postes.			
76	Traitements et indemnités des fonctionnaires et em- ployés.	688,000 »	»	
77	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	1,023,250 »	»	
78	Transport des dépêches.	402,000 »	»	
79	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie	227,800 »	»	
	CHAPITRE V.			
80	Traitements des fonctionnaires et employés des di- vers services, mis en disponibilité par mesure générale	»	64,000 »	64,000 »
	CHAPITRE VI.			
81	Pensions.	7,000 »	»	7,000 »
	CHAPITRE VII.			
82	Secours à des employés, veuves ou familles d'em- ployés qui n'ont pas de droits à la pension. . .	7,000 »	»	7,000 »
	CHAPITRE VIII.			
83	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . .	18,000 »	»	18,000 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. fr.	22,441,942 86	1,902,237 »	24,344,179 86